

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 août 2013

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C, DENIS H, Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoints
Mesdames COUDERC Véronique, NIBOUCHE Barbara, Messieurs BENOIT M, CHERUEL P, RICARD G, RIEU P, Conseillers Municipaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler par rapport au précédent compte-rendu.

Aucune observation n'étant signalée, Monsieur le Maire passe donc à l'ordre du jour.

PROPOSITION DE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR ERDF

Le bureau d'études « topo études » est chargé par ERDF d'un projet de branchement tarif jaune pour le pôle culturel « Jean Ferrat ». Afin de mener à bien cette étude, il convient d'autoriser une servitude de passage pour la pose câble basse tension souterrain sur une longueur de 35 mètres ainsi que d'une armoire tarif jaune sur la parcelle communale cadastrée AY N°85 sur laquelle se construit le pôle culturel.
Le conseil municipal doit se prononcer sur cette servitude et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROPOSITION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE SECTEUR ESPACES VERTS

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier :

En effet, après renseignements pris quant à l'incertitude de l'aide du Conseil Régional dans le cadre des frais de formation et suite aux dernières dispositions à l'étude du gouvernement, la commission Personnel n'a pas été saisie de ce dossier. Il a été décidé de le soumettre directement à l'avis du conseil municipal afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'ancien régime sous réserve de l'avis favorable du conseil municipal (à débattre)

Ce contrat d'apprentissage entre dans le cadre d'une formation niveau CAP espaces verts. Ce contrat de 2 ans de 35 heures/semaine est un contrat de droit privé soumis au régime des salariés avec congés payés annuels à prendre hors périodes de formation

Le salaire serait de :

- 25% du SMIC la première année de contrat soit 357,55 €
- 35 % du SMIC la seconde année de contrat 529,18 €

A cela, l'employeur devra ajouter :

- les charges patronales représentant 10% maxi du salaire versé
- la formation représentant un coût annuel de 1500 € subventionné par le Conseil régional à hauteur de 1 000 €

De plus, par période d'une semaine par mois le CNFPT assure :

- la formation intégration
- la préparation au concours ou entretien embauche en cas d'une recherche d'emploi dans le secteur privé.

Dans l'hypothèse où le contrat serait effectif dès la rentrée scolaire de cette année, le budget devrait supporter une dépense globale de 2250 euros et 5286 euros l'année prochaine.

Monsieur le Maire propose de faire supporter cette dépense sur le budget sur CCAS. Il conviendrait à cet effet de procéder à une décision modificative en créant les comptes budgétaires correspondant aux dépenses de personnel et d'affecter les crédits nécessaires par le biais d'un virement de crédit du compte 6574 qui dispose d'un solde de 2850 euros.

***ADOpte A L'UNANIMITE SOUS RESERVE DE L'OBTENTION DE LA
SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL***

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

1. AUPRES DE DIFFERENTS ORGANISMES CARITATIFS
2. DANS DE LACADRE DE MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Il serait souhaitable de reconduire le principe de versement d'une subvention aux organismes caritatifs qui sont :

Les pompiers de Villeneuve les Avignon : 30 €

La Croix Rouge : 30 €

La Prévention Routière : 100 €

L'association SEP écriture Publique : 420 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Dans sa séance du 12 juin 2013, le conseil municipal a donné son accord de principe pour donner une subvention exceptionnelle à deux associations sauveterroises. Le montant de cette subvention étant à définir.

- La section danse de l'Association Laïque Sauveterroise pour la participation de son groupe hip hop à la finale euro danse en Italie (AOSTE)
- Le théâtre Pouffe sélectionné avec son spectacle « comme en 14 » pour représenter la région au festival amateur de St CYR/Loire

Les deux associations ont présenté un budget dépenses /recettes, (recettes inexistantes et des frais importants de transport et d'hébergement)

Ces deux subventions sont des imprévus au niveau budget « associations ».

Après étude des dossiers la commission propose d'accorder une subvention de 700 € à chaque association.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir accepter la présentation de ce dossier qui ne figure pas à l'ordre du jour mais revêt un caractère d'urgence en raison de la date prévisionnelle de commencement des travaux. Aucune objection n'étant faite, Monsieur le Maire demande à Messieurs VERGES et CHERUEL de le présenter. Il s'agit de :

L'AVENUE DU LANGUEDOC – TRANCHE 3 - AMELIORATION DU RESEAU BASSE TENSION

« Le conseil municipal a été précédemment amené à se prononcer sur les travaux d'éclairage public et du réseau téléphonique avenue du Languedoc. Aujourd'hui nous devons donc statuer sur les travaux d'amélioration du réseau basse tension et plus particulièrement sur la part communale qu'il conviendra de verser au syndicat. En effet, ces travaux sont pris en charge par le syndicat départemental d'électricité pour un montant total 118 000.00 € H.T. dont 37 250.00 € de participation de la collectivité. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

Le Maire,
Jacques DEMANSE

